



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 3

DEUXIÈME SESSION, TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Sont lus une première fois, un à un, les projets de loi mentionnés ci-après et dont l'objet a été indiqué :

(N° 2) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (gras trans et nutrition)/The Public Schools Amendment Act (Trans Fats and Nutrition);*

(M. le ministre BJORNSON)

(N° 201) — *Loi sur les détergents à vaisselle sans phosphore/The Phosphorus-Free Dishwashing Detergent Act;*

(M. GERRARD)

(N° 217) — *Loi sur le Jour commémoratif de la famine et du génocide ukrainiens/The Ukrainian Famine and Genocide Memorial Day Act.*

(M. DERKACH)

Présentation et lecture de pétitions :

M. LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le premier ministre et son gouvernement néo-démocrate à coopérer afin que les Manitobains apprennent pourquoi le gouvernement n'a pas agi malgré ce qu'il savait et à envisager de tenir une enquête publique sur le fiasco du Fonds Crocus. (E. Tongco, F. Marasigan, D. C. Mendoza et autres)

M^{me} TAILLIEU — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Infrastructure et des Transports envisage de faire de l'achèvement des travaux de division de la route transcanadienne à Headingley en 2008 une priorité du gouvernement provincial et qu'il envisage d'examiner la possibilité de prendre d'autres mesures visant à améliorer la sécurité des automobilistes pendant ces travaux. (D. Anderson, A. Anderson, N. Girard et autres)

M. JHA, *vice-président du Comité permanent des sociétés d'État*, présente le premier rapport du Comité :

Réunions :

Le Comité s'est réuni dans la salle 255 du palais législatif :

- le jeudi 16 septembre 2004 (deuxième session de la trente-huitième législature);
- le jeudi 6 octobre 2005 (troisième session de la trente-huitième législature);

- le mercredi 21 novembre 2007.

Questions à l'étude :

- Le rapport annuel de la Corporation manitobaine des loteries pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2003;
- le rapport annuel de la Corporation manitobaine des loteries pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2004;
- le rapport annuel de la Corporation manitobaine des loteries pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2005;
- le rapport annuel de la Corporation manitobaine des loteries pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2006;
- le rapport annuel de la Corporation manitobaine des loteries pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2007.

Composition du Comité :

Substitutions effectuées avant la réunion du 16 septembre 2004 :

- M. JHA remplace M. DEWAR;
- M^{me} IRVIN-ROSS remplace M^{me} KORZENIOWSKI;
- M. EICHLER remplace M. CUMMINGS;
- M. GOERTZEN remplace M. FAURSCHOU.

Réunion du 6 octobre 2005 :

- M^{me} BRICK (vice-présidente);
- M. DEWAR;
- M. EICHLER;
- M. FAURSCHOU;
- M. JHA;
- M. MARTINDALE (président);
- M. REID;
- M. ROCAN;
- M. SCHELLENBERG;
- M. SCHULER;
- M. le *ministre* SMITH.

Réunion du 21 novembre 2007 :

- M. DEWAR;
- M. JHA (vice-président);
- M^{me} KORZENIOWSKI;
- M^{me} MARCELINO;
- M. REID;
- M^{me} SELBY;
- M. le *ministre* SELINGER;
- M. BOROTSIK;
- M. EICHLER;
- M. FAURSCHOU;
- M. GRAYDON.

Le Comité a élu M. REID à la présidence.

Personnes étant intervenues le 16 septembre 2004:

M. Winston Hodgins, *président-directeur général*

Personnes étant intervenues le 6 octobre 2005:

M. Winston Hodgins, *président-directeur général*

Personnes étant intervenues le 21 novembre 2007:

M. Winston Hodgins, *président-directeur général*

Rapport étudié et adopté :

Le Comité a examiné le rapport annuel de la Corporation manitobaine des loteries pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2003 et l'a adopté sans modifications.

Rapports étudiés, mais non adoptés :

Le Comité a examiné les rapports indiqués ci-après, mais ne les a pas adoptés :

- le rapport annuel de la Corporation manitobaine des loteries pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2004;
- le rapport annuel de la Corporation manitobaine des loteries pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2005;
- le rapport annuel de la Corporation manitobaine des loteries pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2006;
- le rapport annuel de la Corporation manitobaine des loteries pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2007.

Sur la motion de M. JHA, le rapport du Comité est déposé.

M^{me} WOWCHUK, *vice-première ministre*, fait une déclaration au sujet du Jour commémoratif de la famine et du génocide ukrainiens, en mémoire des événements survenus en 1932 et en 1933.

M. DERKACH et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M. MARTINDALE, M^{me} MITCHELSON, MM. SWAN et DERKACH ainsi que M^{me} BRICK font des déclarations de député.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} BRAUN voulant que soit présentée au lieutenant-gouverneur l'adresse suivante :

Nous, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, vous remercions bien humblement du discours que vous avez prononcé à l'ouverture de la deuxième session de la trente-neuvième Législature du Manitoba.

Le débat se poursuit.

M. MCFADYEN intervient, puis propose que la motion principale soit amendée par adjonction, à la fin, de ce qui suit :

Cependant, l'Assemblée déplore que le gouvernement :

- a) ait ordonné à tort à Hydro-Manitoba de construire la ligne de transport d'électricité BiPole III du côté ouest de la province, entraînant ainsi des coûts supplémentaires de plus de 500 millions de dollars, une perte d'électricité de 40 mégawatts et plus de 17 millions de dollars de perte annuelle de revenu provenant de la vente d'électricité;
- b) ait refusé de fournir des réponses aux 34 000 Manitobains qui ont perdu plus de 100 millions de dollars de leurs épargnes à cause du scandale du Fonds Crocus;
- c) n'ait pas réussi à garantir que la sécurité des enfants qui sont sous la tutelle du ministère des Services à l'enfant et à la famille constitue une priorité;
- d) ait mal géré le système des soins de santé, ce qui a causé une pénurie de professionnels de la santé, une lourde bureaucratie, de longues périodes d'attente pour les tests de diagnostic et les traitements ainsi que la fermeture de 14 salles d'urgence en région rurale;
- e) ait gaspillé 3 millions de dollars à la campagne publicitaire Vibrant d'énergie qui s'est avérée inefficace;
- f) soit demeuré inactif à l'égard de la compétitivité du Manitoba face aux autres provinces de l'ouest, particulièrement la Saskatchewan;
- g) n'ait pas réussi à faire du Manitoba une province attrayante pour nos jeunes, ce qui a poussé 35 000 Manitobains à quitter le Manitoba pour chercher un meilleur avenir dans d'autres provinces;
- h) dépende de plus en plus des paiements de transfert du fédéral;
- i) ait annulé le plan du gouvernement précédant visant le remboursement de la dette et qu'il n'ait pas consacré une partie du transfert fédéral record à la réduction de la dette, léguant ainsi cette dernière à nos enfants et à nos petits-enfants;

- j) n'ait pas su faire face au nombre sans précédent de fusillades et de criminels qui possèdent illégalement des armes à feu;
- k) n'ait pas déployé assez d'efforts à la mise sur pied de stratégies visant à aider le secteur agricole à faire face à ses problèmes, tels que les effets de l'augmentation de la valeur du dollar canadien, les coûts élevés des facteurs de production et les effets possibles de l'étiquetage du pays d'origine;
- l) n'ait pas réussi à encourager et à promouvoir une économie rurale forte et dynamique;
- m) n'ait pas su faire face efficacement aux défis continus qui se présentent à lui sur le plan de l'infrastructure dans des domaines clés, tels que les ponts, les routes, le traitement des eaux et des eaux usées ainsi que dans les télécommunications, telle que l'accessibilité aux services à large bande dans les régions rurales;
- n) n'ait pas su adopter de stratégie à long terme visant à répondre aux besoins en infrastructure du secteur de l'éducation dans les collectivités à forte croissance;
- o) sous-finance nos établissements postsecondaires de façon chronique depuis presque dix ans;
- p) n'ait pas donné suite à des initiatives environnementales importantes malgré d'innombrables déclarations et promesses en ce sens, y compris l'amélioration de l'état de santé du lac Winnipeg, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la mise en œuvre d'une proposition du parti progressiste conservateur visant l'établissement d'un système de consignation des contenants de boissons;
- q) n'ait pas mis fin à la médecine de couloir, n'ait pas établi de poste de Commissaire à la protection de la vie privée et n'ait pas su renforcer la sécurité de nos collectivités malgré les promesses faites en ce sens;
- r) ait démontré un manque d'équité et de responsabilité dans des secteurs importants du gouvernement tels que l'attribution de contrats, les comités législatifs et la législation relative aux élections et à la protection de la vie privée;
- s) ait fait preuve d'un manque de respect envers le rôle du gouvernement provincial en agissant à titre de promoteur immobilier et en employant l'argent des contribuables de façon risquée;
- t) ait mal géré Logement Manitoba et n'ait pas su améliorer les conditions déplorables dans lesquelles doivent vivre les Manitobains à faible revenu qui dépendent des logements sociaux, telles que les punaises des lits, la moisissure ainsi que la violence chronique et les activités liées aux drogues,

et qu'il ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

Le président déclare l'amendement recevable.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

M. le *ministre* CHOMIAK ainsi que MM. CULLEN, MARTINDALE et DYCK interviennent. M^{me} HOWARD exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

Jeudi 22 novembre 2007

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

Le président,

George Hicketts